



Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte

Déposé au Greffe du Tribunal
de Commerce de Liège - division Namur

18007685

MONITEUR BELGE

le 22 DEC. 2017

03 -01- 2018

BELGISCH STAATSBLAD

Pour le Greffier

Greffe

N° d'entreprise : 0408.459.080

Dénomination

(en entier) : **BASKET CLUB ERPENT**(en abrégé) : **B. C. ERPENT**

Forme juridique : Association Sans But Lucratif

Siège : Rue Laide Coupe, 62 à 5001 BELGRADE

Objet de l'acte :

Lors de l'assemblée générale du 5 décembre 2017 il a été décidé de :

- 1.- Donner décharge aux administrateurs et d'approuver les comptes de l'exercice 2016-2017 ainsi que le budget pour la saison 2017-2018
- 2.- D'admettre sept nouveaux membres au sein de l'Assemblée Générale :
 - Frédéric BERNARD, clos des Bolets, 5 à 5101 Erpent, né à Namur le 01/09/1974
 - Denis DEGEY, rue Fontaine, 68 à 5022 Cognelée, né à Huy le 15/05/1972
 - Stéphanie DELFORGE, allée Verte, 9 à 5101 Erpent, née à Namur le 01/07/1979
 - Marie-Line VAN ROOSBROECK, rue d'Enhaive, 305 bte 8 à 5100 Jambes, née à Ottignies le 31/08/1964
 - Laurence DEFORGE, rue des Flawnées, 2 à 5100 Naninne, née à Namur le 24/05/1974
 - Geneviève MICHEL, rue du Beau Site, 13 à 5100 Jambes, née à Saint Mard le 24/07/1968
 - Pierre SMETS, rue du Pré au Loup, 13 à 5100 Naninne, né à Braine-le-Comte le 23/09/1963
- 3.- D'accepter la nomination en tant qu'administrateur pour un terme de 6 ans soit jusqu'en 2023 de :
 - Frédéric BERNARD, clos des Bolets, 6 à 5101 ERPENT, né à Namur le 01/09/1974
- 4.- D'accepter la démission de membres de l'Assemblée Générale de : Néant
- 5.- D'accepter la démission en tant qu'administrateur de :
 - Alexandre QUEVRIN, rue des Angès, 1 à 5004 Bouge, né le 28/01/1977
 - Alain FIVET, allée de Menton, 20 à 5000 NAMUR, né le 14/09/1948

Pour le conseil d'administration, son mandataire spécial,
M. Jean Agelas
Administrateur

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 10/01/2018 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiersAu verso : Nom et signature